

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le lundi 8 février 2021 à 19 h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement  
M. Richard Deschamps, M.B.A. conseiller de ville  
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement  
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement  
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement  
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement  
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit G Gauthier, directeur d'arrondissement  
Mme Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement

---

**10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse**

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

---

Collègues du conseil,  
Mesdames et messieurs,

Février, c'est le Mois de l'histoire des Noirs. Chaque année, cette grande célébration nous permet de reconnaître et de promouvoir la contribution des communautés noires à l'histoire du Québec, mais également celle du Canada et du monde entier.

Depuis 30 ans, le Mois de l'histoire des Noirs nous permet de mieux faire connaître la richesse d'une histoire qui a profondément marqué notre ville.

Une histoire de courage et de ténacité, un passé ponctué d'embûches, de luttes et de victoires.

Aujourd'hui, l'apport des communautés noires à la vie laSalloise est très important, tant sur les plans politique, économique, que social ou culturel.

Ces hommes et ces femmes ont contribué à forger les valeurs auxquelles nous nous identifions en tant que collectivité.

C'est le cas notamment de deux LaSalloises qui figurent dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs. Il s'agit de Mme Vera Barrington et de Mme Auvril Edwards.

Une belle marque de reconnaissance et un moment privilégié pour saluer ceux et celles qui font une différence dans notre communauté.

Nul doute que leur engagement est une grande source d'inspiration pour plusieurs d'entre nous.

Célébrons, tous ensemble, les 30 ans du Mois de l'histoire des Noirs.

J'invite les LaSalloises et les LaSallois à participer en grand nombre aux activités virtuelles qui nous sont proposées au cours du mois de février.

Tous les détails sur [montreal.ca/lasalle](http://montreal.ca/lasalle).

En terminant, un mot sur le mémoire de l'arrondissement que j'ai présenté à l'Agence régionale de transport métropolitain (ARTM), le 20 janvier dernier, à l'occasion de sa démarche consultative sur son Plan stratégique de développement du transport collectif pour le Grand Montréal.

Je me réjouis de l'excellent accueil que le comité formé de membres du conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain a réservé au mémoire de LaSalle.

Je me réjouis également des retombées médiatiques que la position de LaSalle a générées.

Le travail de l'arrondissement porte déjà ses fruits, puisque la présentation du mémoire a déjà entraîné une réunion de travail avec le cabinet de la ministre déléguée aux transports Chantal Rouleau, et qu'une séance de travail est prévue avec le cabinet du président du conseil d'administration de la STM, Philippe Schnobb, à la fin février.

Un dossier à suivre!

Je vous remercie.

---

#### **CA21 20 0035**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

10.03.1 Félicitations – 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage

10.19.1 Campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**CA21 20 0036****Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention	Suivi
M. Andrew Martin	Déneigement – Bois-des-Caryers	
M. Frédérick Bastarache-Ouellette	Compétence de l'arrondissement – relations internationales	

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

**CA21 20 0037****Félicitations à Mme Colette Geneau et M. Alain Elliott - 50e anniversaire de mariage**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Colette Geneau et monsieur Alain Elliott qui célébreront leur cinquantième anniversaire de mariage le 27 février 2021.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.22

---

**CA21 20 0038****Condoléances - décès de Mme Carmen Blain Parmenter**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Carmen Blain Parmenter, survenu le 19 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

---

**CA21 20 0039****Condoléances - décès de M. Antonio Guzzo**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Antonio Guzzo survenu le 16 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

---

**CA21 20 0040****Condoléances - décès de M. Gilles W. Hall**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Gilles W. Hall survenu le 14 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

---

**CA21 20 0041****Condoléances - décès de M. Hubert Lussier**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Hubert Lussier, survenu le 13 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

**CA21 20 0042**

**Condoléances - décès de Mme Isabelle Gagné-Besette**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Isabelle Gagné-Besette, survenu le 9 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

---

**CA21 20 0043**

**Condoléances - décès de Mme Isabelle Vaillancourt Brisson**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Isabelle Vaillancourt Brisson survenu le 29 décembre 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

---

**CA21 20 0044**

**Condoléances - décès de M. Lucien Perreault**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Lucien Perreault survenu le 18 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.10

**CA21 20 0045****Condoléances - décès de M. Michel Desrosiers**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Michel Desrosiers survenu le 20 janvier 2021.

M. Desrosiers était l'époux de Chantal Gagnon, analyste des dossiers, à la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs de l'arrondissement de LaSalle.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

---

**CA21 20 0046****Condoléances - décès de Mme Madeleine Gloutnay**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Madeleine Gloutnay survenu le 14 janvier 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.12

---

**CA21 20 0047****Condoléances - décès de Mme Antoinette Guadagnolo-Spénard**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Mme Antoinette Guadagnolo-Spénard survenu le 1<sup>er</sup> février 2021.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues

Adoptée à l'unanimité.

10.13

---

**CA21 20 0048**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 18 janvier 2021**

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.14

---

**CA21 20 0049**

**Dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2021**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.15 1212363003

---

**CA21 20 0050**

**Compte rendu du comité de mobilité et de circulation du 23 novembre 2020**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 23 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.16 1217151002

---

**CA21 20 0051****Dépôt d'une lettre d'appui par les membres du Conseil jeunesse de LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De déposer la lettre d'appui des membres du Conseil jeunesse de LaSalle relative au secteur des écoles Pierre-Rémy, la Traversée et Cavelier-De LaSalle

Adoptée à l'unanimité.

10.17

---

**CA21 20 0052****Bilan annuel sur l'utilisation des pesticides**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le bilan annuel 2020 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

10.18 1212363012

---

**CA21 20 0053****Souligner le 30e anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs**

Attendu que depuis 30 ans, le Mois de l'histoire des Noirs met en lumière la contribution essentielle des personnes des communautés noires au développement du Québec.

Attendu que cette grande célébration nous permet de mieux faire connaître la richesse d'une histoire qui a profondément marqué notre ville. Une histoire de courage et de ténacité, un passé ponctué d'embûches, de luttes et de victoires.

Attendu que chaque année, le mois de février, permet de reconnaître à sa juste valeur le rôle que les communautés noires ont joué, et continuent de jouer, pour faire de notre métropole la ville qu'elle est aujourd'hui.

Attendu que ces hommes et ces femmes issus des communautés noires ont contribué à forger les valeurs auxquelles nous nous identifions en tant que collectivité.

Attendu que le Mois de l'histoire des Noirs s'inscrit aussi dans la volonté de l'arrondissement de LaSalle de construire une ville véritablement inclusive.



Attendu que la communauté noire de LaSalle est une part importante de notre arrondissement et qu'elle suscite une grande fierté de voir évoluer une dizaine d'associations dynamiques représentant la communauté noire sur le territoire laSallois.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement tient à souhaiter un bon 30<sup>e</sup> anniversaire du Mois de l'histoire des Noirs et invite les LaSalloises et les LaSallois à participer en grand nombre aux activités virtuelles qui nous sont proposées cette année.

Adoptée à l'unanimité.

10.19

---

#### **CA21 20 0054**

#### **Campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021**

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 15 au 19 février 2021 sur le thème « Un moment pour eux » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

Attendu que l'année scolaire 2020-2021 est particulièrement difficile pour les jeunes ainsi que pour tous les intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation et que l'appui de tous et toutes est primordial en cette période;

Attendu que élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers tous les intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation;

Attendu que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De proclamer la semaine du 15 au 19 février 2021 comme étant celle des Journées de la persévérance scolaire dans notre arrondissement;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers tous les intervenants et intervenantes du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021 sur le thème « *Un moment pour eux* ».

Adoptée à l'unanimité.

10.21

**CA21 20 0055****Mouvement La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie**

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De joindre et appuyer le mouvement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » initié par l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

10.20

---

**CA21 20 0056****Contrats pour le marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

De renouveler, pour l'année 2021, le contrat 20-18016 octroyé à Entreprise T.R.A. (2011) Inc. pour le lot B au montant de 24 702,44 \$, à Les Revêtements Scelltech Inc pour les lots A, C et D au montant de 213 810,39 \$ et à 9352-4296 Quebec Inc. (Marquage Asphalte) pour les lots E et F au montant de 33 071,14 \$ pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle– Contrats totalisant 271 583,97 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1217151001

---

**CA21 20 0057**  
**Entente avec Métro Média**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'approuver l'entente intervenue avec Métro Média / 10684210 Canada inc. relativement à la tarification 2021 pour les publications de l'arrondissement et d'autoriser une dépense maximale de 68 985 \$, taxes incluses, à cet effet.

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1213630001

---

**CA21 20 0058**  
**Amendement afin de mandater la firme FNX-INNOV INC**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'amender la résolution CA 21 20 0012 afin de mandater la firme FNX-INNOV INC. à préparer la demande de certificat d'autorisation, la signer et transmettre l'ensemble des documents nécessaires au ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction d'un belvédère et travaux de stabilisation en rives, dans le cadre de l'aménagement d'une halte dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1216152002

**CA21 20 0059****Approbation de surplus - Financement des travaux de voirie et d'éclairage**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une appropriation de surplus de 76 228,64 \$ pour financer le solde à payer du contrat octroyé à Réhabilitation DU O inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage de la rue C du développement Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1216103001

---

**CA21 20 0060****Approbation de surplus - Politique de l'enfant**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser une appropriation de surplus de 19 074,42 \$ correspondant au résiduel du budget de la Politique de l'enfant 2020 obtenu du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et non dépensé en 2020 afin de finaliser les projets en cours et utiliser les sommes reçues aux fins auxquelles elles ont été octroyées.

D'accorder ce budget conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1204629008

---

**CA21 20 0061****Reddition de comptes**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 25 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1213035001

---

**CA21 20 0062**

**Adoption - règlement d'emprunt LAS-0142 pour des travaux de réfection de voirie**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2 du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0142 autorisant un emprunt de 1 445 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1206152012

---

**CA21 20 0063**

**Adoption - règlement d'emprunt LAS-0143 pour des travaux de réfection de parcs et de piscines.**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2 du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0143 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1206152013

---

**CA21 20 0064****Adoption - règlement d'emprunt LAS-0144 pour la réfection de différents bâtiments**

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2 du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé électroniquement lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021;

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0144 autorisant un emprunt de 2 187 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1206152014

---

**CA21 20 0065****Adoption de la résolution PP-24 - démolition d'une industrie sur la rue Clément et construction d'habitations**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucun commentaire écrit n'a été reçu lors de la consultation écrite et qu'un rapport a été déposé à cet effet,

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 18 janvier 2021 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 21 janvier 2021 accordant aux citoyens un délai de 8 jours pour transmettre une demande écrite de participation à un scrutin référendaire;

Attendu que le conseil s'est prévalu de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Attendu qu'aucune demande de participation valable n'a été reçue,

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution PP-24 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-24) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 930 908 (rue Clément), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098 et au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, la démolition du bâtiment industriel existant et la construction d'un maximum de 233 habitations résidentielles.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1202363094

---

#### **CA21 20 0066**

#### **Adoption de la résolution PP-25 - déplacement d'une maison et construction d'habitations unifamiliales (boul. LaSalle)**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu que des commentaires écrits ont été reçus lors de la consultation écrite et qu'un rapport a été déposé à cet effet,

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 18 janvier 2021 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 21 janvier 2021 accordant aux citoyens un délai de 8 jours pour transmettre une demande écrite de participation à un scrutin référendaire;

Attendu que le conseil s'est prévalu de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Attendu qu'aucune demande de participation valable n'a été reçue,

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution PP-25 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-25) visant à autoriser, sur le lot numéro 1 234 715 (boulevard LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de lotissement numéro 2100 et au règlement de zonage numéro 2098, le déplacement de la maison existante et la construction de 16 habitations unifamiliales.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1202363095

---

### **CA21 20 0067**

#### **Adoption de la résolution PP-26 - démolition du 9291 boul. LaSalle et construction d'un bâtiment de 56 logements**

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, madame la mairesse Manon Barbe s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);



Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu que des commentaires écrits ont été reçus lors de la consultation écrite et qu'un rapport a été déposé à cet effet,

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 18 janvier 2021 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 21 janvier 2021 accordant aux citoyens un délai de 8 jours pour transmettre une demande écrite de participation à un scrutin référendaire;

Attendu que le conseil s'est prévalu de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Attendu que des demandes de participation valides ont été reçues,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarak

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution PP-26 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-26) visant à autoriser sur le lot numéro 1 450 001 (9291, boul. LaSalle), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098 et au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, la démolition d'un bâtiment commercial et résidentiel et la construction d'un bâtiment multifamilial de 56 logements.

De publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum conformément à la loi.

Adoptée

40.06 1202363096

---

#### **CA21 20 0068**

#### **Adoption de la résolution PP-27 - construction d'un bâtiment à l'angle Bishop-Power et George**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucun commentaire écrit n'a été reçu lors de la consultation écrite et qu'un rapport a été déposé à cet effet,

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 18 janvier 2021 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 21 janvier 2021 accordant aux citoyens un délai de 8 jours pour transmettre une demande écrite de participation à un scrutin référendaire;

Attendu que le conseil s'est prévalu de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Attendu qu'aucune demande de participation valable n'a été reçue,

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution PP-27 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, la résolution (PP-27) visant à autoriser sur le lot numéro 6 402 830 (boul. Bishop-Power/rue George), malgré les dispositions prévues au règlement de zonage numéro 2098 et au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, la construction d'un bâtiment multifamilial de 21 logements.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1202363097

---

#### **CA21 20 0069**

#### **Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.08 à 40.14.

D'adopter les points 40.08 à 40.14.

Adoptée à l'unanimité.

40.00

**CA21 20 0070**

**P.I.I.A. - Ajout d'un équipement mécanique sur le toit d'un bâtiment institutionnel au 707, 75<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001799954), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'ajout d'un équipement mécanique sur le toit d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75<sup>e</sup> Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1212363004

---

**CA21 20 0071**

**P.I.I.A. - agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel au 707, 75<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001648803), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement de la salle mécanique d'un bâtiment institutionnel situé au 707, 75<sup>e</sup> Avenue

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1212363005

---

**CA21 20 0072**

**P.I.I.A. - remplacement d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne murale au bâtiment commercial au 7602, rue Centrale**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (EN3002314754), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une (1) enseigne sur poteau et d'une (1) enseigne murale au bâtiment commercial situé au 7602, rue Centrale

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1212363006

**CA21 20 0073****P.I.I.A. - démolition d'une habitation unifamiliale au 8103, boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3002570614), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 8103, boulevard LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1212363009

---

**CA21 20 0074****P.I.I.A. - construction d'une habitation unifamiliale sur le boul. LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3002570654), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot numéro 1 236 145 (boul. LaSalle).

Toutefois, l'approbation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. escalier situé en cour avant et menant au rez-de-chaussée devra être réduit en largeur;
2. la minéralisation de la cour avant devra être réduite pour augmenter la proportion d'aménagement paysager;
3. le retrait de la colonne centrale soutenant l'avant-toit du rez-de-chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1212363010

---

**CA21 20 0075****P.I.I.A. - démolition d'une habitation unifamiliale au 9, avenue Riverview**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3001456088), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'une habitation unifamiliale située au 9, avenue Riverview.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1212363007

---

**CA21 20 0076**

**P.I.I.A. - construction d'une habitation unifamiliale sur l'avenue Riverview**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001571533), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale située sur le lot numéro 5 963 380 (avenue Riverview).

Toutefois, l'approbation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Bonifier le projet avec des détails architecturaux appropriés au secteur;
2. Prévoir un aménagement paysager approprié pour une habitation de style villa composée d'arbres, d'arbustes et de haies qui permettront de préserver l'intimité des cours voisines.

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1212363008

---

**CA21 20 0077**

**Certificats d'occupation du domaine public - décembre 2020**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de décembre 2020 (voir liste en annexe).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1212363011

---

**CA21 20 0078**

**Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1216360002

---

### Dépôt de documents

60.01

---

### CA21 20 0079 Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 19 h 29.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

---

Nathalie Hadida  
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Manon Barbe  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 mars 2021.

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement